

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	783
Artikel:	Portraits de femmes : Jeanne de France
Autor:	Noger, Marie / Sainte-Jeanne de France (Soeur)
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une Ecole sociale et une Ecole de gardes-malades réputées, il serait opportun d'exiger pour des postes délicats, la préparation adéquate. Il y a croyons-nous des tâches où la bonne volonté ne suffit pas.

Pourquoi ne pas fixer par une loi la proportion du personnel féminin ?

On nous répondra peut-être que nous voilà tout d'un coup bien pédantes et que pour s'occuper des enfants orphelins, abandonnés, maltraités, malheureux, il faut surtout les aimer et s'intéresser à eux.

Certes, voilà une condition essentielle de réussite dans ce genre de travail et c'est bien pourquoi nous aurions voulu que fût fixée, à la protection des mineurs et chez le tuteur général, la proportion de femmes qui y seraient employées. Par tempérament, elles sont les mieux qualifiées pour s'occuper des enfants — ne nous le répéte-t-on pas à l'envi? — Il semble donc que les services officiels chargés de l'enfance devraient être composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes, proportion établie dans la famille, si je ne m'abuse?

Parce que sommes ni électriques, ni éligibles

Des mesures aussi logiques et aussi simples auraient été prises tout naturellement, on s'en doute, si des femmes avaient pu siéger, à titre de député, dans les commissions qui se sont occupées de cette réforme de la protection de l'enfance. Sur un tel sujet, la population entière unanime, il n'est pas question d'opinions politiques, de partis, de confessions : nous voulons pour ces enfants la garantie d'un traitement judicieux et l'opinion publique est d'accord. Mais pour aboutir, il nous faudrait être électriques et éligibles. On en revient toujours là. Et c'est bien pour cela que notre journal existe et que, plus que jamais il doit continuer son travail.

A.W.G.

Les femmes dans les commissions

Mme Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, a été nommée membre de la commission extraparlementaire chargée de préparer la révision de la loi vaudoise sur le travail.

*

Mme E. Wegmann, Neuchâtel, a été nommée membre de la commission fédérale contre la tuberculose bovine.

*

Mmes E. Garrard, Lausanne, et A. Blumer-Nenninger, Berne, participeront dorénavant aux travaux de la Butyra (Centrale suisse du ravitaillement en beurre) à titre consultatif.

*

Mme Krayenbühl-Gubser, présidente de l'Union des sociétés féminines lausannoises, Mme Sidi Charmey, à Cully, font partie de la commission consultative pour le problème du logement.

Nomination

Mme Marguerite Michod, fille de Mme M. Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale de l'enseignement ménager, a été nommée maîtresse spéciale secondaire pour l'enseignement ménager aux Ecoles normales et au Gymnase des jeunes filles de Lausanne.

Nos félicitations.

Portraits de femmes

Durant l'Année sainte qui vient de se clore, on a canonisé

Jeanne de France

filie de Louis XI, qui supporta avec dignité et magnanimité une douleuruse destinée.

Née en 1464 d'un père ténébreux et cruel et d'une mère aux aimables vertus, Charlotte de Savoie, elle était la seconde de trois enfants. Sa sœur aînée, la belle et ambitieuse Anne de Beaujeu, son frère puîné, le futur Charles VIII, étaient les préférés d'un père incapable d'amour et devant lequel tout le monde tremblait. Petite, faible, boiteuse, légèrement contrefaite, Jeanne est connue une modeste violette perdue au milieu de fleurs brillantes aux parfums violents. Personne ne reconnaît ses admirables qualités morales. Elle est humble, consciente d'une infériorité physique qui la vaut au malheur et lui interdit les joies d'une vie normale. Jamais, au cours d'une existence parfois mouvementée, elle ne démentit « son beau caractère de patience, de vertu et de résignation ». Charlotte de Savoie, souvent seule avec une petite Cour, était elle-même trop malheureuse et délaissée, pour se pencher sur cette âme esseulée. Louis XI ne témoigna jamais d'affection à ce rejeton dis-

CONCERTS

Dans l'ancienne maison du soldat qui sert maintenant de chapelle à une des paroisses périphériques de la ville, une foule recueillie se rassemble pour le concert annuel du chœur paroissial, le premier dimanche de l'avent. Le chœur, hommes et femmes, est en place — qui en est le directeur? Tout simplement sa fondatrice, l'épouse du pasteur. Sans prétention, mais d'une baguette énergique, elle dirige son ensemble qui lui obéit avec joie; M. le pasteur lui-même, se trouve dans les rangs des chanteurs.

* * *

Dans une de nos plus vieilles églises de la région, la Blanche Eglise de la Neuveville, basilique du IX^e siècle, dont le choeur et les murs sont ornés de fresques primitives, le chœur d'église également a convié les paroissiens à un concert spirituel.

La aussi, c'est une femme, Mme Perret-Wyss, qui tient la baguette de chef d'une main de maître. Sous sa direction ferme et souriante, le chœur, dont les voix d'hommes et de femmes sont bien équilibrées, exécute avec précision et souplesse des chorals de Bach et la Messe en sol majeur de Schubert. Enthousiaste et docile, il suit son chef dans toutes les finesse de l'œuvre. Tout à coup, dans la messe de Schubert, la directrice se tourne vers l'auditoire: cantatrice de valeur, elle chante elle-même les solis de soprano, puis prestement reprend la baguette de direction; ou bien, elle descend de l'estrade et prend rang parmi les solistes pour les duo et trio.

Comme on n'avait pas les moyens de se payer un orchestre, c'est encore à une bonne volonté féminine qu'on fit appel: Mme Emilie Gross, pianiste, se charge de tout l'accompagnement et soutient chœurs et solis, d'une technique sûre, guidée par un sens musical fort apprécié. Le chœur final de ce concert, le *Tollite hostias* de Saint-Saëns, chanté par cœur, retentit sous les anciennes voûtes avec une force et un brillant digne d'une chorale de grande ville.

* * *

Dans le vieux bourg de Boudry, à mi-hauteur de la rue qui monte de la tumultueuse Areuse au château médiéval, se trouve derrière la visselle fontaine, l'église, ancienne elle aussi, avec son joli chœur ogival. C'est là que depuis quelques hivers déjà la plu-

niste Jeanne Bovet organise ses causeries-auditions à travers toute l'histoire de la musique. Causeries enseignant le développement de la musique, des origines à nos jours, initiant aux différents genres, aux œuvres des divers compositeurs.

Auditions: soit qu'elle joue elle-même au piano ou à l'orgue, soit qu'elle fasse appel à d'autres artistes, Mlle Bovet illustre ses causeries par l'exécution d'œuvres typiques. C'est ainsi que nous avons entendu, dans l'humble église du vignoble, à côté d'artistes neuchâtelois, la violoniste Blanche Honegger, les flutistes Moïse, père et fils, ce dernier aussi comme pianiste, la cantatrice Elsa Léherz-Meister, Marguerite de Siebenthal, violoniste et pianiste, le violoncelliste Honegger, une grande cantatrice norvégienne, etc., et que nous entendrons en janvier Hélène Fahrni. En ce dimanche de décembre, ce fut la pianiste française Hélène Boschi, de Paris, qui interpréta magistralement des moments musicaux, valses, ländler, et une sonate de Schubert, ce compositeur étant à l'étude cet hiver.

Pour accompagner des concertos et pour l'exécution d'œuvres symphoniques, Mlle Bovet et son bras droit Mme Bouet-Langenstein, professeur de violon, n'ont pas reculé devant les difficultés et les tracas qu'occasionnent la création et l'entraînement d'un orchestre d'amateurs. Au près et au loin, les deux organisatrices mobilisaient amis et connaissances jouant de quelque instrument. Là encore une femme, Mme Bouet, assumait la direction de l'ensemble et tous ces divers talents et ces bonnes volontés réunis nous ont donné de fort belles exécutions d'œuvres classiques.

* * *

Jusqu'à maintenant les chefs d'orchestre féminins et les directrices de chœurs mixtes étaient assez rares chez nous, pour qu'il vaille la peine de signaler à un journal féministe, les trois cas sus-mentionnés.

Femmes animatrices et initiatrices, à côté de leur travail de ménagère et de mère de famille, doublé du travail professionnel, elles ne craignent ni peines ni fatigues pour faire communier dans leur amour de la belle musique des êtres moins talentueux. En même temps, elles font connaître et aimer la musique classique hors des grandes villes où elle reste cantonnée. Tant d'efforts désintéressés et de dévouements méritent qu'on leur rende hommage.

M. A.

La saison parisienne des grands prix littéraires

par notre correspondante à Paris

Les mois de décembre parisien, si fertile en manifestations intellectuelles et artistiques, a vu, entre autres, le couronnement des lauréats des grands prix littéraires. L'attribution du « Fémina » fut sans histoire, et les seize dames qui en constituent actuellement le jury, se mirent assez aisément d'accord pour couronner Serge Grossard, auteur de « La femme sans passé »¹, curieux roman d'atmosphère gravitant autour d'un fait-divers.

Par contre, la réunion des membres du « Goncourt » — tous du sexe fort, cependant... — fut quelque peu orageuse, ces messieurs ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un candidat! En désespoir de cause, Francis Carco leur proposa un « outsider » dont il n'avait jamais été question auparavant...

et c'est ainsi que Paul Colin obtint le prix pour ses « Jeux sauvages »² — jeux quelque peu pimentés, si nous en croyons ceux de nos confrères qui les ont déjà lus... En tout cas, à la réception donnée en son honneur par les Editions Gallimard, l'auteur, jeune homme simple et sympathique, nous parut plus surpris encore que toute la critique d'avoir obtenu le prix!

Le « Théophraste-Renaudot » — donné par les journalistes le même jour que le « Goncourt » — fut attribué à Pierre Molaine pour « Les orgues de l'enfer »³, dont l'action se déroule à l'hôpital, dans la section des aliénés. A la ville, l'écrivain est commandant de chars... Enfin, l'« Interallié », habilement donné le jour du « Fémina » à un journaliste.

gracié, à cette petite fille craintive, et ne s'occupa d'elle que pour la fiancer à son cousin Louis d'Orléans. Le mariage, imposé par les intérêts de la Couronne, fut célébré en 1476, alors que la princesse n'avait que 12 ans et son époux 14.

Devenue Duchesse d'Orléans, elle ne fut pas plus heureuse que lorsqu'elle tremblait de peur dans la sinistre demeure royale de Plessis-les-Tours. Son jeune mari — un des plus charmants cavaliers de la Cour de France — qui la connaissait depuis sa naissance et l'avait toujours aimée comme une sœur, ne s'occupa jamais d'elle et n'accepta le mariage par obéissance et pour conquérir plus de liberté. Les sept premières années de vie conjugale furent pour Jeanne d'une morte tristesse, que sa sensibilité rendait parfois poignante, mais que sa résignation cachait à un entourage indifférent. Sa propre souffrance la poussait à soulager celle des autres. Son âme se donnait ardemment à des œuvres de charité que le vénérable Saint François-de-Paule admirait hautement. Mandé à la Cour de France par Louis XI qui dévorait les remords et les craintes de l'au-delà, ce saint homme n'avait rencontré dans la foule des puissants que laideur morale, orgueil et ambition: seule ce pauvre petit laideron de Duchesse d'Orléans, boitant toute la journée à la recherche de malheureux à consoler, lui avait paru digne d'intérêt. « J'ai vu, disait-il,

dans ma longue carrière, de grandes douleurs, de grandes fautes et de grands repentirs, mais Jeanne est au-dessus de la vertu humaine; je la bénis, je la plains, je l'admire. Que Dieu la soutienne, car sa place n'est point sur la terre, où j'entrevois pour elle de cruelles souffrances ».

François-de-Paule ne se trompait pas. A la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu fut déclarée Régente au nom du trop jeune Charles VIII, mais le Duc d'Orléans voulut lui disputer le pouvoir et se livra à tant d'intrigues arrivant même jusqu'à la lutte ouverte, que la Régente se vit obligée de se réfugier dans la forteresse de Bourges. Le roi Charles VIII avait épousé Anne de Bretagne, et bientôt la pauvre Jeanne s'aperçut que son mari n'était pas insensible au charme de cette jeune Princesse devenue sa belle-sœur, bien qu'il cachât cette passion coupable à tout le monde, par respect pour son épouse et par dévouement envers le Roi. Et la clairvoyante Jeanne aurait été seule à s'en apercevoir peut-être, si le frère Roi, âgé seulement de 28 ans, n'était mort au sortir d'un jeu de paume, frappé d'apoplexie. Louis d'Orléans lui succéda (Charles étant mort sans héritiers) sur le trône de France, et Jeanne devenait reine!

La sécurité sociale

et les charges qu'elle impose aux employeurs du canton de Genève.

Relevant la distinction entre les lois sur la protection du travailleur et la protection proprement dite de sécurité sociale, celles-ci — dit Mme Monbaron — doivent donner la stabilité aux salariés et à leur famille. A la base de ces mesures, il y a le devoir de leur assurer un minimum d'existence.

Il y a, à côté des contrats collectifs, des allocations ménagères, des primes diverses, pour les naissances par exemple, des droits pour absences, pour cause de maladie, etc.

L'obligation d'assurer le salarié contre les maladies et les accidents professionnels sont entièrement à la charge de l'employeur. Les vacances payées sont obligatoires dès la première année (13 jours aux mineurs à Genève, les autres cantons ne prévoient que 6 jours).

Les allocations familiales à Genève sont de 5 % supérieures à celles des autres cantons; en Belgique, elles sont encore de 10 % plus élevées.

L'assurance maladie est prévue à Genève par le contrat collectif.

Parfois l'employeur met aussi à la disposition du malade les soins médicaux et ceux d'une infirmerie.

Les accidents non-professionnels sont à la charge de l'ouvrier. Il y a des conventions diverses pour congés dans des cas de décès.

De plus en plus est créé un fonds de prévoyance géré par une caisse paritaire ou par un groupe d'ouvriers, où la participation des entreprises est la plus grande.

La sécurité sociale n'est donc pas un vain mot dans ce pays: toutes les prestations contribuent à donner à l'ouvrier suisse un sentiment de sécurité et de joie au travail. En général, il aime son travail et vise à le perfectionner. Malheureusement dans les rapports entre capital et travail, il y a un élément politique.

M.-L. P.

¹ Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève par Mme Danièle Monbaron.

fut remis à quinzaine et attribué, le dernier en date, à Georges Auclair pour « Un amour allemand »⁴, roman-reportage qui tente objectivement de pénétrer la psychologie de l'Allemagne, et s'en effraie parfois...

Par ailleurs, le roman d'Alain Paton, « Plein cœur »⁵, qui pose de façon si humaine le problème du racisme en Afrique du Sud, vient de remporter le prix de la meilleure traduction. C'est donc à une femme, Denyse Van Moppes — remarquable traductrice — que revient le prix « Denyse Clairouin », pour son émouvante fidélité au texte et à l'esprit de ce très beau livre.

Janine Auscher.

¹ Editions Gallimard.

² Editions Gallimard.

³ Editions Corrée.

⁴ Editions Gallimard.

⁵ Editions Albin Michel.

suppliques, le Roi céda enfin et alla délivrer le malheureux prince. Louis reconnaissant, s'était un peu rapproché de sa vaillante épouse, mais Jeanne ne trouva pas longtemps en lui les sentiments affectueux qu'il lui avait témoignés à Bourges. Le roi Charles VIII avait épousé Anne de Bretagne, et bientôt

la pauvre Jeanne s'aperçut que son mari n'était pas insensible au charme de cette jeune Princesse devenue sa belle-sœur, bien qu'il cachât cette passion coupable à tout le monde, par respect pour son épouse et par dévouement envers le Roi. Et la clairvoyante Jeanne aurait été seule à s'en apercevoir peut-être, si le frère Roi, âgé seulement de 28 ans, n'était mort au sortir d'un jeu de paume, frappé d'apoplexie. Louis d'Orléans lui succéda (Charles étant mort sans héritiers) sur le trône de France, et Jeanne devenait reine!



Plan de campagne

Le 4 décembre, sitôt après que le Grand Conseil ait approuvé en deuxième débat les modifications constitutionnelles qui permettront aux communes qui le décideront d'accorder les droits politiques aux femmes, se réunissaient, au Foyer du théâtre à Lausanne, sous la présidence de Mlle A. Quinche, de nombreuses personnalités politiques de Lausanne et du canton, les représentantes des sections de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, de nombreuses associations féminines vaudoises, pour jeter les bases du travail que nécessite la votation populaire, d'ici à trois mois.

Mlle Quinche a salué les nombreuses personnalités qui avaient bien voulu apporter aux aspirantes citoyennes l'appui de leurs convictions et de leur situation, et spécialement M. le docteur M. Murel, président d'honneur des suffragistes vaudoises. Après une discussion nourrie et très amicale, l'assemblée a décidé la constitution d'un comité de patronage, puis d'un comité exécutif, présidé par Mlle Quinche, avec M. P.-H. Jaccard, directeur des Intérêts de Lausanne, comme secrétaire général, avec des vice-présidents représentant les partis politiques et divers milieux, et trois commissions :

Finances, dont Mme Zanchi sera la secrétaire ; **Presse et publicité**, dont le président est M. Michel Jaccard, directeur de la « Nouvelle Revue de Lausanne », rapporteur de la commission du Grand Conseil, la secrétaire, Mlle S. Bonard, journaliste, avec la collaboration des femmes journalistes du canton ; **Conférences**, sous la présidence de Mlle A. Quinche, avec Mlle E. Sennwald, comme secrétaire.

Avec un enthousiasme et un entrain qui font bien augurer de la campagne, de nombreuses personnes ont mis leurs talents au service de la propagande.

Dons reçus par le Comité

Association suisse pour le suffrage féminin Fr. 800,—
Institutrices du collège de Montriond Lausanne 24.—
Roman Mayer, bijoutier, Lausanne 20.—

Suivez l'exemple !

*

Nationalité de la femme mariée

A l'assemblée tenue, le 7 décembre à Lausanne, par le Suffrage féminin, ont assisté plus d'une centaine de Suisses dépourvues de leur nationalité par leur mariage avec un exposé brillant et extrêmement clair de Mlle A. Quinche, avocate. Mlle Quinche, qui est une des cinq femmes juristes membres de la Commission fédérale d'experts, a dit les efforts faits, sans résultats, depuis plus de trente ans, par les associations féminines pour faire réviser le droit suisse, qui refuse sa nationalité à la Suissesse épousant un étranger. L'avant-projet élaboré par le Conseil fédéral, étudié ces mois-ci par la Commission fédérale d'experts, maintient cette coutume inhambaine, qui ne repose sur aucun texte constitutionnel. Sur la proposition de ses membres féminins, la Commission proposera au Conseil fédéral que les femmes épousant un étranger puissent dans les six mois suivant leur mariage, faire une déclaration exprimant leur désir de rester suisses. De plus, si la femme suisse

Mais la couronne royale ne devait être pour elle qu'une couronne d'épines. Bientôt Louis XII voulut rompre un mariage qu'il affirmait lui avoir été imposé par contrainte, et fit valoir, cet argument pour que la réputation fut acceptée par la Cour de Rome. Il réussit à obtenir en 1498 que le pape Alexandre VI frappât de nullité son mariage, célébré depuis 22 ans ! Cette cruauté ne lui était pas seulement dictée par peu d'amour que Jeanne lui inspirait, mais encore et surtout parce que la princesse Anne avait apporté en dot la Bretagne à son époux Charles VIII, et Louis XII, succédant sur le trône à ce dernier, craignait que le Duché n'échappât à la domination française.

Voilà donc notre pauvre Jeanne répudiée et réfugiée à Bourges. Elle accepte son sort avec résignation, mais en eut le cœur brisé. Pourtant elle conserva, même en cette triste circonstance, humiliante et dure pour elle, une noblesse et une grandeur qui frappèrent tous ceux qui l'entouraient. Sous le voile noir, et la ceinture de corde enserrant, sur son corps difforme, la robe grise « elle était, dit un de ses biographes, plus à son aise qu'avec des vêtements royaux et elle parut oublier qu'elle avait été sur les marches du trône. Le reste de ses jours fut employé dans des œuvres de la plus ardente charité ; la vénération publique la suivait au fond de sa retraite ». François-de-Paule vint plusieurs

Nos suffragistes à l'œuvre

Pétition de l'Association Suisse au Conseil fédéral

L'Association suisse pour le suffrage féminin vient d'adresser au Conseil fédéral la requête suivante :

« Les diverses votations cantonales de ces dernières années sur l'introduction du suffrage féminin n'ont malheureusement pas réussi à améliorer la situation humiliante faite aux femmes suisses.

» L'Association suisse pour le suffrage féminin, convaincue que nos plus hauts magistrats fédéraux constituent l'instance compétente pour étendre le droit de vote aux femmes de notre pays, prend la liberté de vous prier de bien vouloir présenter aux Chambres la modification ci-dessous à l'article 10 de la Loi fédérale concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux (17 juin 1874). Ainsi, par exemple, après les mots « a droit de » de prendre part aux élections et aux votations tout Suisse » on intercalerait les mots « homme ou femme ». L'art. 10 prendrait la teneur suivante :

» A droit de prendre part aux élections et votations tout Suisse, homme ou femme, âgé de 20 ans révolus et qui n'est du reste point exclu du droit de citoyen actif par la législation du canton dans lequel il a son domicile.

NEUCHATEL

La tuberculose bovine et le lait

A la séance mensuelle de décembre du suffrage féminin, les membres de la société entendirent un exposé de Mme Wegmann, membre de la commission fédérale pour la lutte contre la tuberculose bovine, ayant comme sujet : *la tuberculose bovine et le lait*.

Cet exposé fut suivi d'une discussion et l'assemblée prit les décisions suivantes :

1. nous les femmes, en tant que consommatrices, nous insisterons auprès des organes responsables pour obtenir une amélioration de la qualité du lait et nous désirons que la différenciation de son prix soit envisagée.

2. nous voudrions que les contrôles soient plus fréquents et nous aimerions être tenues au courant des résultats de ces contrôles (tout particulièrement les contrôles bactériologiques).

3. nous demandons la création d'une centrale laitière à Neuchâtel.

4. nous aimerions que les femmes en tant que consommatrices soient largement représentées dans la future commission paritaire d'arbitrage qui sera créée au commencement de 1951.

BERNE

Rectification

Le compte-rendu, paru dans notre numéro du 2 décembre, de la conférence du Prof. Ed. Privat, sur *La femme dans le monde à l'estrinaire*, a été placé à tort dans la rubrique du canton de Neuchâtel.

C'est à *La Neuveville*, canton de Berne, que cette conférence a été donnée. Nous nous excusons de cette erreur.

A la Neuveville aussi, la section suffragiste a entendu, le 27 septembre, une conférence de Mme M. Pelet : *La graphologie est-elle une science ?* Notre journal ne l'avait pas mentionné. Nous nous en excusons.

GENÈVE

L'Association genevoise pour le suffrage féminin a recommandé à ses membres, d'assister à la séance féminine de l'Assemblée mondiale des Peuples (3 janvier) où fut appuyée la motion des Suédoises demandant que, dans cette Assemblée qui va se constituer, on prévoie un nombre égal de députés des deux sexes. C'est la première fois dans l'histoire que semblable proposition sera entérinée.

Des femmes sont venues de plus de quarante-huit pays assister à cette assemblée et de fort loin, du Japon, du Nigéria... prouvant ainsi combien leur tient à cœur la paix du monde.

la femme ait un effet rétroactif, qu'elle soit opérante pour les femmes ayant perdu leur nationalité suisse avant la mise en vigueur de la loi, prévue pour 1952 au plus tôt. L'avant-projet prévoit également des mesures contre les mariages fictifs, scandale de la précédente guerre pour les enfants de Suisses, afin de leur faciliter leur naturalisation suisse.

Tous ces détails ont été écoutés avec atten-

tion par les victimes d'une loi désuète, qui traite les femmes mariées bien plus mal que les femmes célibataires et les hommes, lesquels ne perdent jamais leur nationalité suisse ; la nationalité est bien personnel imprescriptible pour tous.

Le « Mouvement Féministe » est en vente à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four, Genève.

à deux qui est la suprême audace ou l'évidence instinctive du couple ».

Il est aussi question de la grâce dans ce livre, et l'on sent que l'auteur sait de quoi il parle et que, de toute évidence, il a éprouvé ce sentiment supra-terrestre qui renverse l'homme et le roule comme une vague...

« Car enfin je vous aime » est un beau livre qui nous mène hors des chemins battus, et atteint à un niveau intellectuel — parfois même spirituel — rare en notre époque matérialiste...

Janine Auscher.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C°
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tel. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets Jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Hélvétique, 30